

## Registre des communications de renseignements personnels

En vertu de l'article 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Nature ou type de renseignements communiqués	Personne ou organisme qui reçoit la communication	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (indiquer si la communication est hors Québec)	Raison justifiant cette communication (indiquer la disposition de la <i>Loi sur l'accès</i> )
Nom Niveau de scolarité Institution d'enseignement.	Ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science; <ul style="list-style-type: none"> <li>Exemption des frais majorés : institution d'enseignement</li> <li>* Enseignement en anglais : Commission scolaire et institution d'enseignement</li> </ul>	Transmettre les demandes d'exemption recueillies dans le cadre du programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Confirmer l'admissibilité à recevoir l'enseignement en anglais (niveaux primaire et secondaire,	Pour l'application des ententes internationales Art. 67.2
Revenu d'emploi, numéro d'assurance social, montant des retenues à la source, adresse permanente.	Revenu Québec et Receveur général du Canada	Pour les perceptions reliées aux impôts québécois, canadiens et américains des employés recrutés localement québécois et américains.	Pour les perceptions reliées aux impôts québécois, canadiens et américains, en vertu de la Loi sur les impôts. Art. 67
Revenu d'emploi, numéro d'assurance sociale (américain), adresse permanente, retenues à la source (contribution sur plan volontaire).	T.Rowe Price Retirement Plan Services, Inc.	Pour la déclaration des placements financiers pour la retraite des employés recrutés localement québécois et américains, inscrits à ce régime. (communication vers Maryland, États-unis)	Pour les rapports transmis à l'IRS (USA) sur les placements des employés. Art. 67.2
Numéro d'assurance sociale (américain), adresse permanente, nom du/de la conjoint/e et/ou des enfants.	CIGNA HealthCare-CGLIC	Pour l'administration du régime de santé des employés recrutés localement québécois et américains. (communication vers Pennsylvanie, États-unis)	Contrat d'assurance pour l'administration du régime de santé. Art. 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Permis de conduire : nom, titre, lien de parenté</li> <li>Immatriculation : nom, titre, lien de parenté et modèle et année du véhicule</li> </ul>	<p>Le MRIFCE reçoit de la SAAQ la confirmation du numéro de permis de conduire.</p> <p>Le MRIFCE qui reçoit les numéros des plaques d'immatriculation CC ou CD attribués à la clientèle.</p>	<p>Confirmation de l'admissibilité et confirmation de l'obtention du permis de conduire</p> <p>Attribution d'une plaque CC ou CD.</p>	<p>Article 67.2</p> <p>En vertu de l'entente administrative de 1997, pour la gestion des privilèges et immunités offerts par le gouvernement du Québec aux représentations et représentants étrangers. Art. 67.2</p>